

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE D'UNE RENCONTRE AVEC
L'AUTEUR VINCENT ALMENDROS À LA MÉDIATHÈQUE DU PÔLE CULTUREL À
ALFORTVILLE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre des animations culturelles de la médiathèque du Pôle Culturel à Alfortville, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer une rencontre avec un auteur qui a reçu le prix « Double Dôme », et les usagers du réseau des médiathèques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette rencontre ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de quatre services est créée pour une rencontre avec Monsieur Vincent Almendros, auteur, pour une présentation de son nouveau roman « Faire mouche », à la médiathèque du Pôle Culturel à Alfortville, le samedi 25 mai 2019.

ARTICLE 2 : La rémunération de cet intervenant s'élève à 280 € nets (deux cent quatre-vingt euros).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/05/19
Accusé réception le	23/05/19
Numéro de l'acte	DC2019/327
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc110127-AU-1-1

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 23 mai 2019.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/05/19
Accusé réception le	23/05/19
Numéro de l'acte	DC2019/327
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc110127-AU-1-1